

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1439

présenté par

Mme Genevard, M. Ollier, Mme Fort, M. Myard, Mme Duby-Muller, M. Hetzel, M. Poisson,
M. Le Fur, Mme Poletti, Mme Louwagie, M. Dhuicq, M. Morel-A-L'Huissier, M. Gosselin,
M. Voisin, M. Saddier, Mme Zimmermann, M. Cherpion et M. Nicolin

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 41, substituer aux mots :

« par la valorisation optimale »

les mots :

« au moyen, en particulier, de mesures d'incitation et de promotion de l'utilisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à caractériser beaucoup plus précisément l'intérêt général tenant en amont, à la gestion dynamique de la forêt et, en aval, à l'utilisation des ressources forestières.

Dans ce cadre, il convient de justifier le lien qui peut exister entre la lutte contre le réchauffement climatique et la nécessité, en amont, de favoriser une gestion dynamique de la forêt. Ceci impose, en aval, de promouvoir une utilisation accrue du matériau bois, notamment dans la construction et l'ameublement.